



Fédération Française des Sports de Glace
35, rue Félicien David
75016 – PARIS

Commission Sportive Nationale de Curling

Site internet : www.france-curling.com

INFOS AUX CLUBS

7 mai 2007

Dans ce numéro

Page 1 : **EDITO** – Page 2 : **CHAMPIONNATS DE FRANCE ET POINTS CHALLENGE NATIONAL OLYMPIQUE** – Pages 3 à 12 : **ASSEMBLEE GENERALE DE TOULOUSE : Proposition de modifications du règlement sportif- Vente des pierres fédérales aux clubs- Participation des clubs aux frais de port- Candidatures à l'organisation des compétitions nationales** – Page 14 : **INSCRIPTION AU CHALLENGE NATIONAL MIXTE-** Page 15 : **INSCRIPTION AU CHALLENGE NATIONAL VETERANS-** Page 15 : **CALENDRIER DES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX 2007/2008-** 15 à 17 : **CLASSEMENT DES NATIONS- POINTS OLYMPIQUES-** 18 à 21 : **TOURNOIS FRANÇAIS – RESULTATS ET INSCRIPTIONS**

EDITO

Ce que viennent de faire nos garçons de l'équipe de France aux Championnats du Monde d'Edmonton relève de l'exploit. Certes, lorsque l'on consulte le classement final, ils ne terminent que sixième, mais ils auraient pu tout aussi bien faire partie du dernier carré et... qui sait ?

Thomas et ses boys viennent de prouver à tous que la France a désormais ses chances au plus haut niveau, pour peu qu'elle s'en donne les moyens. Financièrement l'intervention de l'état, au travers de la dotation D.T.N. est encore plus que trop juste au vu des ambitions que le curling Français affiche. L'absence depuis plus de dix ans d'un véritable entraîneur national ne peut être que préjudiciable à une progression rapide de nos formations nationales, qui ont pourtant les moyens humains de se mesurer aux meilleures nations et de les devancer.

A cet égard l'équipe de Thomas Dufour a donné le ton, non seulement par ses résultats, mais par la manière dont elle s'est donnée la possibilité de les acquérir. En fallait il de la motivation pour tout laisser derrière soi pendant trois mois et demi, dans le seul but d'atteindre les objectifs fixés et emmener le curling Français à Vancouver ?

L'aventure, si elle doit continuer, ne peut le faire que dans les mêmes conditions de préparation, d'abnégation. Le chemin est semé d'embûches, à commencer par le championnat d'Europe de Fuessen qui pourrait bien être la clef d'un avenir meilleur pour notre sport. Les objectifs sont clairs, tant pour les dames que pour les messieurs. Remonter en groupe A Européen pour les premières, se qualifier aux mondiaux pour les seconds. Et seules des préparations exigeantes, adaptées aux buts recherchés, nous permettront de les atteindre.

Thomas, Tony, Jan, Richard, Raphaël, Hervé et Dan nous ont montré le chemin. Merci à eux, et à nous de ne pas le quitter.

Alain Contat

CHAMPIONNATS DE FRANCE

C'est la patinoire du Palais des Sports de Megève qui accueillait l'édition 2007 des championnats de France messieurs, dames et juniors. Les compétitions se sont déroulées sur une glace parfaitement préparée par les glaciers locaux dont la location fut offerte par la municipalité, de même que la collation finale. Un grand merci à la ville de Megève, au club des sports et à sa section curling, au directeur du palais des sports et à ses employés grâce auxquels cette manifestation fut un succès. Remerciements également aux arbitres Andrée Dupont-Roc et Alain Arnod-Prin.

LES CLASSEMENTS :

MESSIEURS – 1) Megève (Champions de France) – 2) Chamonix – 3) Saint-Pierre et Miquelon – 4) Les Contamines

DAMES – 1) Chamonix (Championnes de France) – 2) Viry-Essonne – 3) Saint-Pierre et Miquelon – 4) Marseille

JUNIORS GARCONS – 1) Saint-Gervais (Champions de France) – 2) Besançon

JUNIORS FILLES – Besançon (Championnes de France)

A noter que les juniors filles de Besançon terminent deuxième, derrière Chamonix, du challenge national féminin.

A l'occasion de cette compétition était organisée une tombola dont la recette servira intégralement aux juniors Français. Le caméscope offert par Jean-Pierre Fregonese a rapporté 386 € Un grand merci au président de Strasbourg Kleber.

CHALLENGE NATIONAL OLYMPIQUE

Points acquis après le Championnat de France 2007

Messieurs : 1) Megève (Mercier) : 12 – 2) Chamonix (Dufour) : 10 – 3) Saint-Pierre (Boez) : 8 – 4) Les Contamines (Nicoud) : 7 – 5) Combloux (Roux) : 6 – 6) Besançon (Caracotch) : 5 – 7) Marseille (Renaud) : 4 – 8) Marseille : 3

Dames : 1)Chamonix (Morand) : 12 – 2) Viry-Essonne (Leveque) : 10- 3)Saint-Pierre : 8- 4)Marseille : 7

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUI A TOULOUSE

L'assemblée générale plénière de la F.F.S.G. aura lieu le 23 juin à Toulouse (et non à Charleville-Mézières, suite à des problèmes logistiques) ; les assemblées générales de discipline le 24 juin. Vous trouverez ci-après

1) Un projet de remaniement du règlement sportif du curling.

Chacun est invité à soumettre ses propres propositions, de préférence par écrit avant l'assemblée générale. Le texte sera lu, discuté et amendé point par point au cours de l'AG, avant vote.

2) Un projet de vente des pierres fédérales aux clubs affiliés.

3) Un projet de participation des clubs aux frais de transport des pierres pour les tournois internationaux organisés en France.

En rouge les termes que nous vous proposons de supprimer

En bleu les termes que nous vous proposons d'adopter

En noir les termes que nous vous proposons de conserver

PROPOSITION DE MODIFICATION DU Règlement sportif

REGLES DE COMPETITION

Article 1

COMPETITION

A. La Commission Sportive Nationale de Curling (CSNC) peut organiser chaque année sous sa responsabilité avec l'accord de la Fédération Française des Sports de Glace, les compétitions fédérales suivantes:

- Une Coupe de France hommes
- Une Coupe de France Dames
- Une Coupe de France Juniors Garçons
- Une Coupe de France Juniors Filles
- Un Championnat de France hommes
- Un Championnat de France Dames
- Un Championnat de France Juniors Garçons
- Un Championnat de France Juniors Filles
- **Un Championnat de France doubles mixtes**
- **Un Championnat de France en fauteuil roulant**
- **Un Championnat de France petites pierres**
- Un Championnat de France Open-Air

Toutes autres compétitions d'intérêt national.

B. Les Championnats régionaux sont sous la responsabilité des organes régionaux en accord avec les règlements nationaux.

C. La Commission Sportive Nationale de Curling et l'organisateur local sont responsables chacun en ce qui le concerne de l'organisation et du bon déroulement de ces compétitions conformément aux règles en vigueur et au cahier des charges.

D. Tout Curlleur français ou étranger, résidant en France et non licencié dans une autre fédération, voulant participer à une compétition organisée par les instances nationales, régionales ou départementales doit être titulaire d'une licence « COMPETITION » de la saison en cours délivrée par la FFSG.

Article 2

REGLES DE JEU

A. Toutes les compétitions se dérouleront selon les règles de jeu de la World Curling Fédération (WCF) **et** en conformité avec les règlements et statuts de la FFSG, en vigueur au jour de la compétition.

B. Les règles de jeu et leurs amendements seront remis à tous les clubs pour diffusion auprès de leurs membres.

C. Les équipes devront dans la mesure du possible disposer de la tenue du club qu'elles représentent. Les tenues réservées aux équipes nationales ne doivent pas être portées lors des compétitions nationales.

Article 3

DATES. LIEUX, CANDIDATURES POUR LES COMPETITIONS

Les dates et lieux des compétitions nationales sont fixés par [l'assemblée générale des clubs ou faute de candidatures par](#) la Commission Sportive Nationale de Curling.

Les candidatures pour l'organisation des compétitions nationales sont à adresser à la CSNC avant la date fixée dans l'appel de candidature.

Les compétitions nationales ne pourront avoir lieu dans la même ligue deux années consécutives, sauf en l'absence de candidature des clubs des autres ligues régionales.

Article 4

PRIX ET LOCATION DE LA GLACE

La CSNC décidera, en accord avec les propriétaires ou gérants des patinoires ou des halles de curling, de la somme attribuée pour la location de la glace dans le cadre d'une convention à établir et en fonction de ses ressources.

Article 5

INSCRIPTIONS

La CSNC transmettra les fiches d'inscription aux clubs qui les diffuseront auprès de leurs membres. Les règlements concernant les inscriptions seront notés sur ces dernières.

Les inscriptions se feront par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les inscriptions seront ouvertes à tous les membres licenciés (licence compétition) à un club affilié à la FFSG, à jour de ses cotisations.

Le nom du capitaine de l'équipe devra être porté sur les fiches d'inscription,

Le prix de l'inscription sera fixé par **la CSNC lors de** l'assemblée Générale.

La composition de l'équipe définitive sera celle portée sur la première fiche de jeu, cinq participants maximum par équipe.

Une équipe devra comporter au moins deux joueurs du club sous le nom duquel elle est inscrite, auxquels pourront s'adjoindre 2 ou 3 joueurs de 2 autres clubs au maximum, avec l'accord écrit des présidents des clubs concernés (Club accueillant et clubs prêteurs).

1. Lors des compétitions nationales, les joueurs étrangers seront autorisés en accord avec les règles de la WCF
« S'ont éligibles les joueurs de curling, soit par la naissance, par descendance de parents nés dans ce pays, ou par résidence permanente pour une période consécutive d'au moins 2 ans dans ce pays avant le 1er avril de l'année au cours de laquelle à lieu le Championnat du Monde . Une personne est qualifiée pour jouer pour le pays de son époux /se si elle est résidente dans ce pays » HANDBOOK ,Section C (conditions d 'admission aux Championnats du Monde.)

« Eligibilité: basée sur des curleurs qui sont qualifiés au niveau national pour représenter leur pays soit par naissance, filiation à des parents nés dans ce pays, ou par résidence permanente dans ce pays pour une période consécutive d'au moins deux années avant le 1er avril de l'année des championnats du Monde. Une personne peut jouer pour le pays de son époux si elle réside dans ce pays. A noter que cette éligibilité et qualification ne s'appliquent pas à la participation aux Jeux Olympiques d'Hiver, qui sont régis par les règles du Comité International Olympique. »

Article 6

DEVOIRS DES ORGANISATEURS

L'organisateur chargé du déroulement, conformément au règlement, au cahier des charges et au programme de la compétition qui lui a été attribuée suivant les directives de la CSNC, désigne un responsable de jeu.

Les plans de jeu et les modes de classement sont élaborés par la CSNC qui les fait parvenir aux clubs avec la convocation.

Tous les clubs affiliés auront le droit à être présents lors du tirage au sort du tableau des jeux, en désignant un représentant lors du dit tirage au sort.

La direction des jeux se compose de:

- Le responsable des jeux
- Un membre de la CSNC, désigné par cette dernière
- Un chef arbitre.

Le chef arbitre est chargé de:

- Vérifier la préparation des pistes, leur bon tracé, la qualité de la glace, etc.
- Veiller au bon déroulement de la compétition.
- Contrôler les licences et établir la liste des participants.
- Désigner par tirage au sort deux participants à la compétition pour le contrôle des licences de tous les participants.
- Etablir les listes de résultats.
- Modifier le plan de jeu, si nécessaire.
- Faire respecter toutes les règles de la compétition.
- Arbitrer tous litiges lors de celle-ci, suivant les règlements en vigueur.
- Il pourra se faire assister d'un ou plusieurs arbitres adjoints.

La direction de jeu ne pourra pas modifier les règles de compétition à l'exception de cas de force majeure, après réunion des représentants des équipes participantes ainsi que des membres présents de la CSNC.

Article 7

CONTROLE DES LICENCES

La direction des jeux assistée de 2 joueurs tirés au sort parmi les participants contrôlera les licences durant la compétition et verra si les dispositions réglementaires sont respectées. Un représentant par club pourra assister à ce contrôle

Lors des tournois disputés en France par tout organisme affilié ou dépendant de la FFSG, la licence des joueurs français pourra être contrôlée par une personne désignée par la FFSG.

Article 8

LISTE DES PARTICIPANTS

La liste des participants par équipe sera établie, en tenant compte des renseignements portés sur la première fiche de jeux et sur la licence. Seront indiqués les noms, prénoms, identification du capitaine, et membre du club désigné pour un contrôle de licence (facultatif).

Article 9

ORDRE DE JEU

Lors des tours de qualification, les parties et les finales se joueront **en 8, 9 ou 10 ends**. Si après le dernier end, la partie est nulle, on aura recours à des ends supplémentaires jusqu'à la victoire d'une des deux équipes.

Les pierres du ou des ends supplémentaires ne seront pas comptées dans le classement.

Lors des compétitions nationales, les pierres seront attribuées à l'avance. L'équipe **la première nommée figurant sur le haut du tableau de marquage** jouera avec les pierres dont les poignées seront de couleur foncée.

Les équipes d'un même club devront se rencontrer lors des premières parties.

Article 10

RENONCIATION ET SUSPENSION PREMATUREE D'UNE PARTIE

Elle sera autorisée lors des Compétitions Nationales et lorsque le système de jeu sera par poule (Round Robin). L'arrêt sera possible après le 6ème end dans les tours de qualification et après le 7ème end ou le 8ème end en finale. **en fonction du nombre de jeux joués dans cette finale.**

Article 11

FORFAIT

Si une équipe renonce à participer à une compétition après l'expiration du délai d'inscription, il y a forfait. La renonciation est irrévocable et le droit de place reste acquis à la CSNC.

Si une équipe ne présente pas 4 joueurs pour le premier match de la compétition, elle est forfait pour l'intégralité de ladite compétition.

Si une équipe abandonne la compétition en cours, il y aura forfait et l'équipe sera éliminée de la compétition. Les résultats des matchs précédents de cette équipe ne seront pas pris en compte. **sauf lors de l'utilisation du système "SCHENKEL"**

Si une équipe ne se présente pas à l'heure convenue pour le début d'un match, **ou est incomplète, la direction des jeux doit prononcer le forfait 15 minutes après le début des parties la procédure suivante s'applique :**

1 à 15 minutes de retard : 1 point pour l'équipe adverse et perte de la dernière pierre pour l'équipe fautive. Le premier end est considéré comme joué.

15 à 30 minutes de retard : 1 point pour l'équipe adverse et perte de la dernière pierre pour l'équipe fautive. Le deuxième end est considéré comme joué.

+ de 30 minutes de retard : L'équipe non fautive est déclarée vainqueur par forfait, le score affiché de 2 à 0.

L'équipe pourra participer aux parties suivantes.

Tout forfait non motivé par un cas de force majeure sera sanctionné de 300 € de pénalité. Lorsqu'une amende est prononcée, c'est le club duquel l'équipe s'est inscrite qui en répond.

Le gagnant par forfait bénéficie de: (uniquement en "Schenkel")

Partie de 8 ends 2 points, 6 pierres, 4 ends

Partie de 9 ends 2 points, 7 pierres, 5 ends

Partie de 10 ends 2 points, 8 pierres, 5 ends

Le perdant du forfait ne reçoit ni point, ni jeux, ni pierres. Le forfait par abandon, sauf cas de force majeure entraîne une amende de 2.000 FF.

Article 12

SYSTEME DE JEU PAR TOUR

Ces dispositions ne s'appliquent qu'au mode de jeu par tour.

- Pour les tours des compétitions nationales, les appariements seront tirés au sort par la CSNC en tenant compte de l'article 9. L'ordre des tours suivants sera en fonction des résultats du ou des tours précédents.
- La direction des jeux devra établir un classement après chaque tour.
- Le résultat des parties se fait d'après les pierres et les jeux reçus. Le classement sera déterminé par le nombre de points marqués, jeux et pierres reçus.
- En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le résultat de la partie qui les a opposé qui déterminera le classement.
- Si plus de deux équipes terminent ex-aequo. elles seront départagées, dans l'ordre par le plus petit nombre de jeux reçus, puis le plus petit nombre de pierres reçues, puis par le plus grand nombre de jeux marqués et par le plus grand nombre de pierres marquées. La renonciation en cours de partie est interdite et sera sanctionnée.

Article 13

SYSTEME DE JEU PAR POULES (Round robin)

Ces dispositions ne s'appliquent qu'au mode de jeu par poules.

- Il peut être formé de un ou plusieurs groupes, selon le nombre de formations engagées.

Si 2 équipes sont engagées, finale au meilleur des 3 matches ;

Si 3 ou 4 équipes sont engagées, double round robin + finale

Si 5 à 7 équipes sont engagées, simple round robin + finale

Si 8 équipes ou plus sont engagées, compétition par poules :

Si 2 poules (A et B) demi-finales entre 1 A et 2 B et 1 B et 2 A – Les vainqueurs en finale

Si 3 poules (A, B et C) les 3 premiers qualifiés. Le meilleur au tir à la cible directement en finale, le deux autres vainqueurs se rencontrent. Le vainqueur de cette partie jouera la finale, le perdant est classé 3^{ème}.

(a) Une équipe à égalité pour une place en phase finale ne peut être éliminée d'une autre manière qu'en perdant une partie supplémentaire.

(b) Les critères suivants (dans l'ordre) seront utilisés pour classer les équipes à la fin du premier tour (round robin) :

(i) Les équipes seront classées en fonction du décompte de leurs victoires/défaites.

(ii) Si deux équipes sont à égalité, celle qui a remporté leur rencontre en premier tour (round robin) sera classée devant ;

(iii) Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité et que le décompte victoires/défaites entre les équipes à égalité permet un classement pour certaines mais pas toutes, les équipes dont le classement n'a pu être déterminé utiliseront le décompte particulier entre elles pour déterminer le classement;

(iv) Pour les équipes dont le classement n'a pu être déterminé ni par (i) ou (ii) ou (iii), le classement est déterminé par le tir à la cible. Le tir à la cible se déroule à un moment décidé par le chef arbitre. Chacun des quatre joueurs de l'équipe lance une pierre, le balayage étant autorisé. Les équipes ne comportant que trois joueurs lancent trois pierres (une chacun) et la distance moyenne est relevée pour la quatrième pierre. Toutes les pierres s'arrêtant dans la maison sont mesurées par rapport au centre (tee) et la distance cumulée est notée et conservée confidentielle jusqu'à ce que l'information devienne nécessaire. Les pierres qui ne s'arrêtent pas dans la maison sont notées 185.42 cm.. Les pierres qui s'arrêtent si près du centre (tee) qu'elles ne peuvent être mesurées sont notées "Zéro". L'équipe avec la distance cumulée la plus faible est classée au plus haut rang.

- Si 2 équipes sont à égalité, après toutes les rencontres, c'est le résultat de la partie les ayant opposées durant la compétition qui les départagera.
- Si plus de 2 équipes sont à égalité, après toutes les rencontres, elles seront départagées par des parties décisives (tie break).
- L'ordre des équipes pour les parties décisives (tie break) sera tiré au sort ou déterminé par un lancer de pierres.
- Dans ce cas, chaque équipe désignera un joueur qui devra lancer une pierre en essayant de la mettre le plus près possible du centre de la maison (dolly), sans balayage, mais aidé par un capitaine pour lui donner la glace. L'équipe vainqueur sera celle qui aura été le plus près possible du point central de la maison (dolly). Une pierre d'essai sera accordée.
- L'ordre des jeux pour les demi-finales sera 1 contre 4 et 2 contre 3.

Article 14

SYSTEME DE JEU « SCHENKEL »

Ces dispositions ne s'appliquent qu'au mode de jeu SCHENKEL.

- Pour le premier tour des compétitions nationales, les appariements seront tirés au sort par la CSNC en tenant compte de l'article 9 et 12.1 du présent règlement.
- L'équipe victorieuse d'une partie sera celle qui aura marqué le plus de pierres dans ladite partie.
- Le classement se fait d'après les points, jeux et pierres marqués.
- Les appariements des tours suivants se font du haut vers le bas du classement; si deux équipes qui se suivent au classement ont déjà joué l'une contre l'autre, elles joueront contre d'autres équipes au plus proche de leur classement avec lesquelles elles n'ont pas eu de confrontation lors de ce tournoi.
- Les places seront bloquées lors des phases finales (1 contre 2 jouant pour la première et deuxième places, etc...).
- La renonciation en cours de partie est interdite et sera sanctionnée.

Article 15

SYSTEME DE JEUX TRIPLE (KNOCK-OUT) ELIMINATION

- Pour ce système de jeu, les appariements du premier tour sont faits en fonction du classement du Championnat de France de l'année précédente, les nouvelles équipes venant en dernière place.
- 1^{ere} équipe contre la dernière.
- 2^{eme} équipe contre avant dernière, etc...
- Les gagnants des parties continuent selon le plan tracé et les perdants sont réappariés selon un plan déterminé à l'avance.
- A partir du troisième tour, dans le tableau des perdants, les équipes sont désignées par la même lettre (X,C, etc.) pour éviter autant que possible que deux équipes puisse se rencontrer à nouveau.
- Au cas où deux équipes se seraient déjà rencontrées et s'il n'est pas possible d'appairer d'une autre manière, il sera procédé à un tirage au sort, en présence des capitaines des équipes concernées.
- Les pistes seront désignées avant chaque partie, en évitant qu'une équipe rejoue plusieurs fois sur la même piste.

Article 16 14

DUREE DES PARTIES

Pour les compétitions régies par la CSNC (sauf double mixte et curling en fauteuil roulant), la durée d'une partie est limitée à 2 h00 2h30 pour 8 10 ends. Chaque joueur doit se tenir prêt à lancer sa pierre et il ne doit pas perdre de temps pour jouer. Si l'arbitre juge qu'un end est trop long sans raison, il doit avertir le capitaine de l'équipe fautive que si la prochaine pierre n'est pas lancée dans les 30 secondes qui suivent son signal, il ordonnera que la pierre soit retirée immédiatement du jeu.

Article 17 15

COUPE DE FRANCE

La Coupe de France est organisée pour les catégories suivantes:

- Coupe de France Messieurs
- Coupe de France Dames
- Coupe de France Juniors Garçons
- Coupe de France Juniors Filles

La Coupe de France est la première phase du Championnat de France. Elle qualifie les équipes de chaque catégorie pour le Championnat de France de la saison sportive suivante. Sont qualifiées :

- Les 8 premières équipes Seniors Messieurs*
- Les 8 premières équipes Seniors Dames*
- Les 8 premières équipes Juniors Garçons*
- Les 8 premières équipes Juniors Filles*

* voir la réduction du nombre d'équipes suivant l'article 17.1 13 du présent règlement.

Dans chaque catégorie l'âge des participants doit être:

- Seniors: avoir 16 ans révolus au 30/06 de l'année précédent la compétition.
- Juniors: doit être en possession d'une licence CADET surclassé junior ou d'une licence junior, le jour de la compétition mais ne devront pas avoir 21 ans révolus le 30/06 de l'année de la compétition.

Double surclassement : En cours d'étude pour validation par le médecin fédéral

Aucun joueur ne pourra participer dans deux catégories différentes (Juniors et Seniors).

La Coupe de France dans chaque catégorie se jouera selon le système par poules (article 13 du présent règlement). l'un des quatre systèmes décrits aux articles 12, 13, 14, et 15 du présent règlement, suivant le nombre d'équipes.

Le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé par le titre de vainqueur de la Coupe de France de la saison sportive.

Article 18 16

CHAMPIONNAT DE FRANCE **SENIORS HOMMES ET DAMES** **JUNIORS GARCONS ET FILLES**

Les équipes disputent 4 phases qualificatives lors de la saison entre octobre et mai. La première phase étant la Coupe de France.

- PHASE UNE: Les 8 premières équipes à la Coupe de France de leur catégorie, sont qualifiées pour la phase 2. Si lors de la Coupe de France le nombre d'équipes participantes était inférieur à huit dans chaque catégorie, le nombre d'équipes qualifiées serait de quatre cinq. Alors la deuxième phase serait annulée passant ainsi directement à la phase trois.
- PHASE DEUX: Les 8 meilleures équipes se rencontrent. Les 4 5 meilleures équipes de cette deuxième phase + une équipe de St Pierre & Miquelon sont qualifiées pour disputer la phase trois, dénommée « demi-finales du Championnat de France ». Si le club de St Pierre & Miquelon ne pouvait participer à la troisième phase, c'est l'équipe arrivée cinquième sixième lors de la phase deux qui est qualifiée.
- PHASE TROIS: Les 4 5 meilleures équipes de la deuxième phase + la formation de St Pierre & Miquelon disputent celle-ci. Les deux premières sont qualifiées pour la phase quatre, dénommée « finale du Championnat de France ».
- PHASE QUATRE: Le vainqueur de la finale remporte le titre de Champion de France.

La phase deux se jouera en simple Round-Robin.

La phase trois se jouera en simple Round-Robin.

La phase quatre se jouera au meilleur des 3 matches.

En cas de défection d'une ou plusieurs équipes qualifiées au terme de l'une des phases du championnat de France, elles seront remplacées par les équipes les suivant au classement, dans l'ordre, jusqu'à obtention du nombre d'équipes prévues pour la phase en question, jusqu'à épuisement des participants potentiels. Exemple : L'équipe classée sixième à la coupe de France renonce à sa participation à la phase deux, elle est remplacée par l'équipe classée neuvième. Si celle ci renonce également, c'est alors la dixième qui sera qualifiée, et ainsi de suite.

La participation de Saint-Pierre et Miquelon pour la phase trois concerne toutes les catégories. Si la phase trois ne devait pas se dérouler dans l'une ou l'autre des catégories, Saint-Pierre et Miquelon accéderait alors directement à la phase quatre de cette catégorie.

Seul un changement sera admis par équipes entre les différentes phases.

Article 17

CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLES MIXTES

Le championnat de France doubles mixtes est organisé pour la catégorie seniors. Les juniors surclassés pourront y participer. Les règles du jeu, édictées par la Fédération Mondiale (WCF) sont les suivantes :

Une équipe de double mixte est composée de deux joueurs, un homme et une femme.

REGLES :

1. Les points sont marqués de la même manière qu'au curling traditionnel.
2. Chaque partie se joue en huit manches (ends). S'il y a égalité à la fin des manches (ends) prévues, la partie continue en extra-ends, jusqu'à détermination du vainqueur.
3. 48 minutes de jeu seront allouées à chaque équipe pour 8 manches (ends). Si des manches supplémentaires (extra-end) sont nécessaires, les pendules seront remises à zéro et 6 minutes seront allouées à chaque équipe par manche supplémentaire (extra-end).
4. Chaque équipe lancera cinq pierres par manche (end). Le joueur ou la joueuse délivrant la première pierre de son équipe devra également jouer la dernière pierre de son équipe.
L'autre membre de l'équipe jouera les seconde, troisième et quatrième pierres de cette manche (end). Le joueur délivrant la première pierre peut changer d'une manche (end) à l'autre.
5. Aucune pierre, y compris celles dans la maison, ne peut être sortie du jeu avant le lancer de la quatrième pierre d'une manche (end). En cas d'infraction, la pierre lancée sera retirée du jeu et toutes pierres déplacées seront replacées à leur position d'origine par l'équipe non fautive.

6. Avant le début de chaque manche (end), une équipe indiquera à l'arbitre de placer sa pierre stationnaire (1) et la pierre stationnaire de son opposant (1), dans l'une des positions A ou B :

A – Une pierre tangente à la ligne médiane, à mi-chemin entre la ligne des cochons (hog line) et l'entrée de la maison ;
ou

B – Une pierre sur la partie arrière du dolly, tangente à la ligne médiane et touchant la ligne de centre (tee line).

7. L'équipe qui décidera du placement des pierres stationnaires sera :

(a) Sauf en cas de prédétermination, il sera procédé à un pile ou face (toss) entre les deux équipes pour déterminer qui aura la décision au premier end.

(b) Après la première manche (end), l'équipe ayant perdu la manche (end) décidera du placement.

(c) En cas de manche (end) nulle, l'équipe n'ayant pas bénéficié de la dernière pierre de cette manche (end) aura la décision du placement pour la manche (end) suivante.

8. L'équipe dont la pierre stationnaire est placée devant la maison jouera la première pierre de cette manche (end), et l'équipe dont la pierre stationnaire est placée dans la maison jouera la deuxième pierre de cette manche (end).

9. Avant le début de chaque partie en compétitions régies par la WCF, chaque équipe bénéficiera de 5 minutes d'échauffement sur la piste sur laquelle elles joueront.

L'équipe ayant la dernière pierre de la première manche (end) s'entraînera en premier.

Système de jeu par poules, selon le nombre d'équipes engagées (cf article 13)

Article 18

CHAMPIONNAT DE FRANCE EN FAUTEUIL ROULANT

Pour être éligible pour jouer aux championnats de France en fauteuil roulant, un joueur doit avoir des troubles significatifs de fonctionnement des membres inférieurs (par exemple colonne vertébrale endommagée, paralysie moteur cérébrale, sclérose en plaques, double amputation des jambes etc.), rendant obligatoire l'utilisation d'un fauteuil roulant pour sa mobilité quotidienne – Plus spécifiquement toute personne non ambulante ou ne pouvant marcher que sur de courtes distances. La détermination de l'invalidité minimum et la classification appropriée sont du ressort des classificateurs internationaux du sport reconnus.

- (a) Les pierres sont lancées d'un fauteuil stationnaire qui est positionné de telle manière que les pierres soient lancées de la ligne médiane. Pendant le lancer les roues du fauteuil doivent être en contact direct avec la glace.
- (b) Le lancer de la pierre est effectué de manière conventionnelle, avec le bras et la main, ou en utilisant une canne de lancer réglementaire. Les pierres doivent être clairement lâchées de la main ou de la canne avant qu'elles n'atteignent la ligne des cochons (hog line) coté lancer. Les pieds du joueur lançant la pierre ne doivent pas toucher la surface de la glace pendant le lancer.
- (c) Une pierre est en jeu lorsqu'elle atteint la ligne des cochons (hog line) coté lancer. Une pierre qui n'a pas atteint la ligne des cochons (hog line) coté lancer peut être rendue au joueur et relancée.
- (d) Le balayage n'est pas autorisé.
- (e) Lors des compétitions WCF en fauteuil roulant, chaque équipe doit être composée de joueurs des deux sexes.
- (f) Lors de compétitions prévues en 6 manches (ends), un minimum de 4 manches (ends) doit être joué lors du premier tour (round robin) et des barrages (tie breaks), et 6 manches lors des tours finaux.
- (g) Les joueurs participant au tir à la cible doivent être des deux sexes.

Article 19

EQUIPES DE FRANCE

La commission sportive nationale proposera à la direction technique nationale, pour proposition au bureau exécutif, à l'issue des finales des championnats de France de chaque catégorie, les noms des équipes championnes de France pour qu'elles représentent la France dans toutes les compétitions internationales (sauf les jeux olympiques) de la saison suivant l'obtention de leur titre, charge au bureau exécutif et à son président d'entériner définitivement ce choix.

SELECTION DES EQUIPES POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Chaque année, à partir de la saison suivant les derniers Jeux Olympiques (l'année des J.O. aucun point n'est attribué), les équipes participant aux championnats de France, selon la formule indiquée dans le présent règlement sportif, se verront attribuer des points selon le barème suivant, directement inspiré des barèmes réglementaires de la Fédération Mondiale de Curling (WCF):

1ere place : 12 points — **2eme** place: 10 points — **3eme** place: 8 points — **4eme** place: 7 points — **5eme** place 6 points — **6eme** place: 5 points — **7eme** place: 4 points: **8eme** place: 3 points — **9eme** place: **2** points — **10eme** place: 1 point.

Par souci d'homogénéité, les points ne seront attribués qu'aux équipes n'ayant pas effectué plus de deux changements de joueurs durant la période d'attribution des points ci-dessus.

Pour exemple l'équipe X participe aux Championnats de France 2003 et termine 6eme elle marque 6 points. Elle participe de nouveau en 2004 en ayant changé deux joueurs et termine troisième, elle marque 8 points; soit un total de 14 points en deux participations. En 2005, elle change un autre joueur et termine première : Ayant changé plus de deux joueurs sur la période d'attribution de « points nationaux olympiques » ces 12 points ne sont pas attribués. Elle comptera tout de même 14 points et pourra être qualifiée (si son nombre de points admis le permet) pour le « challenge olympique » qu'elle pourra disputer dans sa formation initiale modifiée au plus des deux joueurs présentés en 2004.

Challenge Olympique : En cas de qualification olympique de la France, les six premières équipes classées selon

le barème ci-dessus participeront au challenge olympique, qui se tiendra au mois d'octobre précédent les Jeux Olympiques, en double round-robin. La Commission Sportive Nationale proposera alors à la Direction Technique Nationale, pour proposition au bureau exécutif, la sélection des équipes ayant remporté ce challenge au terme du double round-robin, charge au bureau exécutif et à son président d'entériner définitivement ce choix.

Article 20

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti- dopage pourra être effectué lors des compétitions et entraînements dans le cadre de la loi sur la santé des sportifs.

Article 21

CHAMPIONNATS DE LIGUE ET REGIONAUX

Chacun des organes déconcentrés devra établir un règlement de compétition qui sera soumis pour information à la CSNC.

Article 22

COMPETITION DE CURLING SE DEROULANT EN FRANCE

Toute association affiliée à la Fédération Française des Sports de Glace, doit pour l'organisation d'une compétition ou d'une manifestation de Curling en France, demander l'accord de la FFSG. Elle devra indiquer dans un courrier adressé à la Commission Sportive Nationale de Curling:

- I. Le nom des membres du Comité d'Organisation.
2. Les lieux et dates de la manifestation.
3. Le nombre prévu de compétiteurs.
4. Le nombre prévu de spectateurs.

Seules les manifestations déclarées et autorisées par la FFSG pourront se dérouler sur le territoire français.

Une convention sera signée pour chaque compétition où une équipe de France participera, entre l'organisateur et la FFSG.

Tout participant à ces manifestations devra être titulaire d'une licence "COMPETITION" délivrée par sa Fédération sportive d'origine.

Adopté lors de L 'Assemblée Générale DES CLUBS DE CURLING tenue à Toulouse le 24 juin 2007.

PROPOSITION DE VENTE DES PIERRES FEDERALES AUX CLUBS

La Fédération Française des Sports de Glace est propriétaire de 23 jeux de 16 pierres de curling. 6 de ces jeux sont utilisés par la commission sportive pour les compétitions nationales et pour des prêts aux clubs qui organisent des tournois ; 17 sont pour l'heure prêtés en permanence aux clubs suivants :

Viry Essonne (2) – Marseille (1)- Albertville (1)-Megève (1)- Saint-Gervais (1)- Valence (1)- Besançon (2)- Haut-Jura (2)-Mulhouse (1) Strasbourg (2)- Béthune (1) -Charleville Mezières (1)-Saint-Pierre et Miquelon (1)

Sous réserve de l'autorisation du Bureau Exécutif et du Conseil Fédéral, la commission sportive souhaite céder ces jeux aux clubs concernés pour 1500 €chacun. Elle souhaite également céder les 6 jeux qu'elle stocke actuellement à Sallanches, pour le même prix, afin de pouvoir acquérir 6 jeux neufs, dont le coût est d'environ 3500 €l'un + port.

PROPOSITION DE PARTICIPATION DES CLUBS AUX FRAIS DE PORT DES PIERRES

Cette proposition a été discutée en réunion de commission le 24 février dernier. Confrontée à l'augmentation des frais de port, la commission a du mal à faire face à ceux engendrés par le transport des pierres pour les tournois internationaux organisés en France. Deux solutions ont été avancées : Soit faire supporter la moitié de ces frais uniquement aux clubs n'assurant pas eux-même leur transport (Haut Jura, Besançon, Strasbourg et bientôt Pralognan et Viry), soit demander à chacun des clubs organisateurs une participation par jeu prêté. C'est la deuxième solution qui a été retenue pour propositions aux clubs lors de l'assemblée générale, le coût étant fixé à 40 €par jeu prêté.

CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION DE

***LA COUPE DE FRANCE**

***LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLES MIXTES**

***LE PREMIER TOUR DES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

***LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Les clubs désireux d'accueillir l'une des manifestations ci-dessus sont priés de se faire connaître à la commission sportive avant le 15 juin si possible, ou au plus tard lors de l'assemblée générale.

Les dates souhaitées pour ces compétitions nationales sont les suivantes :

Coupe de France et double mixtes (2 week-ends distincts): Du 19 au 21 octobre ou du 26 au 28 octobre ou du 2 au 4 novembre.

Premier tour des championnats de France (Si 8 équipes qualifiées dans une/des catégories) : 14 au 16 décembre.

Finales des championnats de France : 18-19-20 avril ou 25-26-27 avril ou 2-3-4 mai.



Fédération Française des Sports de Glace
35, rue Félicien David
75016 – PARIS

Commission Sportive Nationale de Curling

SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE MIXTES 2008 Dates et lieu à préciser

FICHE D'INSCRIPTION

(Une fiche par équipe à retourner avant le 1^{er} septembre 2007)

NOM DU CLUB :

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE L'EQUIPE POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS:

.....
.....

	NOM DU JOUEUR	DATE DE NAISSANCE	LIC. N°	CLUB	
N° 1	email :
N° 2	email :
N° 3	email :
N° 4	email :
N° 5	email :
N° 6	email

SKIP

Signature du Président et cachet du club

* Si une seule équipe s'inscrit, elle représentera la France aux championnats d'Europe mixte de , du au
A ses frais exclusifs (aucune aide fédérale).

* En cas d'inscriptions multiples, une compétition de sélection sera organisée par la commission sportive. Son format dépendra du nombre d'équipes engagées. Le vainqueur représentera la France à ses frais exclusifs (aucune aide fédérale).

Président : Alain CONTAT
21 bis, av. des Commandos d'Afrique
83980 – LE LAVANDOU
Tel : 04 94 46 57 23
Mobile : 06 72 15 62 26
Alain.contat@worldonline.fr

Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN
1, rue Antoine Polotti
38130 – ECHIROLLES
Tel/Fax : 04 76 09 10 59
arnodprin@wanadoo.fr

Trésorier : Marc LERALE ALEXANDRE
Résidence Le Montana
128 b, rue de Belfort
25000 – BESANCON
Tel : 03 81 47 01 78
Fax : 03 81 41 37 30
Marc.lerale-alexandre@wanadoo.fr



Fédération Française des Sports de Glace
35, rue Félicien David
75016 – PARIS

Commission Sportive Nationale de Curling

SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE VETERANS Vierumaki (Finlande) du 8 au 16 mars 2008

FICHE D'INSCRIPTION

(Une fiche par équipe à retourner avant le 1^{er} septembre 2007)

NOM DU CLUB :

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE L'EQUIPE POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS:

.....
.....

	NOM DU JOUEUR	DATE DE NAISSANCE	LIC. N°	CLUB	
N° 1	email :
N° 2	email :
N° 3	email :
N° 4	email :
N° 5	email :
SKIP	

Signature du Président et cachet du club

* Les joueurs devront être âgés de 50 ans au moins au 30 juin 2007

* Si une seule équipe s'inscrit, elle représentera la France aux mondiaux vétérans, à ses frais exclusifs (aucune aide fédérale).

* En cas d'inscriptions multiples, une compétition de sélection sera organisée par la commission sportive. Son format dépendra du nombre d'équipes engagées. L'équipe vainqueur représentera la France à ses frais exclusifs (aucune aide fédérale).

Président : Alain CONTAT
21 bis, av. des Commandos d'Afrique
83980 – LE LAVANDOU
Tel : 04 94 46 57 23
Mobile : 06 72 15 62 26
Alain.contat@worldonline.fr

Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN
1, rue Antoine Polotti
38130 – ECHIROLLES
Tel/Fax : 04 76 09 10 59
arnodprin@wanadoo.fr

Trésorier : Marc LERALE ALEXANDRE
Résidence Le Montana
128 b, rue de Belfort
25000 – BESANCON
Tel : 03 81 47 01 78
Fax : 03 81 41 37 30
Marc.lerale-alexandre@wanadoo.fr

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX 2007/2008

Championnats d'Europe mixtes à Madrid (Esp) du 24 au 29 septembre 2007.
 Championnats d'Europe messieurs et dames à Fuessen (All) du 1^{er} au 8 décembre 2007.
 Challenge Européen juniors à Prague (Tch) du 2 au 8 janvier 2008.
 Championnats du Monde juniors à Ostersund (Sue) du 1^{er} au 9 mars 2008.
 Championnats du monde vétérans à Vierumaki (Fin) du 8 au 16 mars 2008.
 Championnat du monde doubles mixtes à Vierumaki (Fin) du 8 au 16 mars 2008.
 Championnat du monde dames à Vernon (Can) du 22 au 30 mars 2008.
 Championnat du monde messieurs à Grand Forks (USA) du 5 au 13 avril 2008.

CLASSEMENT MONDIAL DES NATIONS

Basé sur les 6 dernières années

MESSIEURS

11 avril 2007

RANK	PREV	ASSOCIATION	POINTS
1	1	Canada	1 200
2	3	Scotland/Great Britain	782
3	5	USA	779
4	2	Norway	758
5	4	Finland	721
6	6	Switzerland	680
7	8	Germany	656
8	7	Sweden	602
9	11	Denmark	295
10	9	Italy	294
11	10	New Zealand	265
12	12	France	228
13	13	Australia	207
14	14	Japan	129
15	15	Russia	117
	17	Wales	117
17	21	Korea	109
18	16	England	107
19	18	Czech Republic	106
20	22	Ireland	100
21	23	China	84
22	20	The Netherlands	83
23	19	Austria	77
24	25	Hungary	71
25	27	Latvia	60

26	23	Bulgaria	59
27	26	Spain	53
28	33	Belgium	49
29	28	Chinese Taipei	44
30	29	Belarus	39
	34	Poland	39
32	31	Estonia	36
	35	Slovakia	36
34	36	Greece	27
35	29	Luxembourg	25
36	32	Andorra	23
37	38	Croatia	14
38	37	Kazakhstan	13
39	-	Serbia	9
40	-	Lithuania	5

DAMES

29 mars 2007

RANK	PREV	ASSOCIATION	POINTS
1	2	Canada	1 020
2	1	Sweden	1 012
3	5	USA	776
4	3	Switzerland	762
5	6	Scotland/Great Britain	724
6	4	Norway	669
7	7	Denmark	583
8	9	Russia	465
9	8	Japan	439
10	10	Italy	325
11	11	Germany	323
12	12	China	267
13	14	Czech Republic	147
14	13	Finland	144
15	18	Korea	127
16	15	Netherlands	125
17	17	England	104
18	16	France	101
19	18	New Zealand	95
20	22	Austria	88

21	20	Latvia	84
22	23	Hungary	80
23	24	Spain	71
24	29	Poland	54
25	28	Chinese Taipei	53
26	25	Bulgaria	44
27	26	Australia	42
28	27	Ireland	36
28	32	Estonia	36
30	32	Croatia	32
31	34	Slovakia	29
32	21	Andorra	27
33	31	Kazakhstan	23
34	30	Wales	22
35	-	Lithuania	15

POINTS OLYMPIQUES POUR LA QUALIFICATION A VANCOUVER

Tableau 1 = Hommes – Tableau 2 = Dames

1	Canada	14	14,0	1	Canada	14	14,0
2	Allemagne	12	12,0	2	Danemark	12	12,0
3	USA	10	10,0	3	Ecosse/Grande Bretagne	10	10,0
4	Suisse	9	9,0	4	USA	9	9,0
5	Suède	8	8,0	5	Suisse	7,5	7,5
6	Finlande	6,5	6,5		Suède	7,5	7,5
	France	6,5	6,5	7	Chine	6	6,0
8	Norvège	3,5	3,5	8	Allemagne	4	4,0
	Ecosse/Grande Bretagne	3,5	3,5		Japon	4	4,0
	Australie	3,5	3,5		Russie	4	4,0
	Danemark	3,5	3,5	11	République Tchèque	1,5	1,5
12	Corée	1			Italie	1,5	1,5

LES TOURNOIS FRANCAIS

11e Tournoi International
de Curling de Besançon / F
31 mars et 1er avril 2007



patinoire municipale
La Fayette
Parc La Fayette
Besançon / F

Classement final

Rangs	Teams	Skips	Points	Ends	Pierres
1.	B e s a n ç o n J u n i o r s	Wilfrid Coulot, skip Amaury Pernette Jean-Olivier Biechely Michael Crevoisier	(10	25	49)
2.	C h a m o n i x D a m e s	Karine Baechelen, skip Caroline Saint-Cricq Delphine Charlet Brigitte Mathieu	(8	20	39)
3.	R o c k N ' C u r l	Jérémy Frasier, skip Benjamin Frasier Adrien Klopfenstein	8	26	43
4.	B e s a n ç o n J u n i o r s f i l l e s	Marie Coulot, skip Solène Coulot Pauline Jeanneret Anna Li / Manon Humbert	8	19	40
5.	N e u c h â t e l R T N / C H	Fabio Payot, skip	7	22	41
6.	H a u t J u r a C C	Alexandre Arbez, skip	7	21	32
7.	L s n e O l y m p i q u e T L L / C H	Christian Gringet, skip	6	22	34
8.	L a u s a n n e O l y m p i q u e / C H	Jean Poirier, skip	6	21	34
9.	G e n è v e B e r n e x / C H	Roger Geser, skip	6	21	33
10.	B e s a n ç o n S e n i o r s	Georges Pernin, skip	5	19	36
11ex	M e g è v e J u n i o r s	Romain Borini, skip	4	20	35
11ex	M o r g e s I g l o o / C H	Gilbert Riedo, skip	4	20	35

Rangs	Teams	Skips	Points	Ends	Pierres
13.	S i e r r e C o r n a l i n C C	Guy Barman, skip	4	16	33
14.	L e s T e i g n o n s	Francis Dubois, skip	4	15	40
15.	B e r n e C C	Frédéric Rothen, skip	4	15	33
16.	C h â t e a u - d ' O e x C C	Jean-Philippe Bel, skip	4	15	30
17.	L e s C o n t a m i n e s	Jean-Claude Girodon, skip	3	15	22
18.	G e n è v e C o n f i g n o n	Liliane Raisin Grandjean, skip	2	17	28
19.	P r a l o g n a n C C	Christian Tourette, skip	2	15	29
20.	M o r g e s P i l u l e	Claude Raboud, skip	2	15	23
21ex	M C C A u b a g n e B E T A	Candice Santacru, skip	2	13	18
21ex	L e s Y e u x d e P e r d r i x / N E	Gunnar Garnier, skip	2	13	18
23.	S t r a s b o u r g C C	Jean-Pierre Fregonese, skip	0	11	21
24.	M C C A u b a g n e B E C	Loïc Robineau, skip	0	10	18

TOURNOI INTERNATIONAL DE SAINT-PIERRE

Il s'est déroulé le week-end dernier et a réuni 14 équipes. La victoire revient à une équipe de Saint-Jean de Terre Neuve skippee par Jamie Korab, champion olympique à Turin en 2006.



Jamie Korab, vainqueur du Tournoi de Saint-Pierre

Photo Patrick Boez

LES TOURNOIS A VENIR

* Tournoi international de Strasbourg du 8 au 10 juin

TOURNOI DE CURLING DE PRALOGNAN-LA-VANOISE Patinoire de PRALOGNAN, 29. et 30 SEPTEMBRE 2007.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le CURLING-CLUB DE

Inscrit pour le Tournoi de Pralognan, l'Equipe suivante :

Joueur N° 1 :

Joueur N° 2 :

Joueur N° 3 :

Joueur N° 4 :

SVP indiquez le SKIP, Merci.

Tous les compétiteurs doivent être en possession d'une Licence "Compétition" en cours de validité, qui leur sera demandée au moment de l'inscription officielle. MERCI.

Coordonnées de la personne à contacter pour l'envoi des horaires.

Nom :Prénom :

Adresse :

Pays :Code postal :VILLE :

Téléphone :E-mail :

MERCI de bien vouloir retourner ce bulletin, à :

Lise-Marie Favre

Club de Curling

BP 1

F - 7 3 710 Pralognan-la-Vanoise

Tel : 04.79.08.71.10

Fax : 04.79.08 Email : grand_bec@wanadoo.fr



Le Curling Club du Haut-Jura



*Est heureux de vous inviter à son
Tournoi les 7-8-9 Septembre 2007*

Qui se déroulera

À la Patinoire de Prémanon

DETAILS ET INSCRIPTION

1 – Coût de notre tournoi

230 Euros par équipe, ceci comprend les prestations suivantes :

- droit de glace
- les repas du vendredi soir, samedi midi, samedi soir et aussi dimanche midi.

2- Détails du 1^{er} tour de chaque poule

- Poule A : Vendredi 7 Septembre à 16 heures
- Poule B : Vendredi 7 Septembre à 18 heures
- Poule C : Samedi 8 Septembre à 10 heures

3- Points de règlement

- Système Schenkel
- Finale rang de 1 à 6. les 2 premières places sont bloquées.

4- Divers :

- Tournoi ouvert à 18 équipes



FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer par courrier à :

Daniel ARBEZ – 2458 Route du Vivier – 39220 BOIS D'AMONT – France

Téléphone : 03.84.60.93.75

Fax : 03.84.60.98.04

Par mail : minko@bluewin.ch



Nom de votre équipe :

.....

Nom du skip :

.....

Nom du joueur 1 :.....Nom du 2^{ème} :.....Nom du 3^{ème}:.....

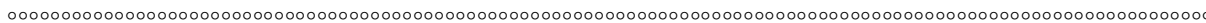
Coordonnées de la personne de contact :

.....
.....
.....

Adresse mail :

.....

Poule Souhaitée : (Validation de poule selon ordre de réception des inscriptions



Président : Alain CONTAT
21 bis, av. des Commandos d'Afrique
83980 – LE LAVANDOU
Tel /Fax : 04 94 46 57 23
Mobile : 06 72 15 62 26
Alain.contat@worldonline.fr

Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN
1, rue Antoine Polotti
38130 – ECHIROLLES
Tel/Fax : 04 76 09 10 59
arnodprin@wanadoo.fr

Trésorier : Marc LERALE ALEXANDRE
Résidence Le Montana
128 b, rue de Belfort
25000 – BESANCON
Tel : 03 81 47 01 78
Fax : 03 81 41 37 30
Marc.lerale-alexandre@wanadoo.fr

